

Barème des émoluments harmonisé selon swissethics

	Sources de financement							
	Sans financement externe		Complet ou partiel par un organisme à but non lucratif (p. ex. fondation)		Partiel par l'industrie ou organisme à but lucratif		Industrie ou organisme à but lucratif	
	Emoluments [¶]	Code	Emoluments [¶]	Code	Emoluments [¶]	Code	Emoluments [¶]	Code
1. Procédure ordinaire, étude monocentrique	1000	1.0.	1500	1.1	3500	1.2.	6000	1.3.
2. Procédure simplifiée, étude monocentrique	800	2.0.	1200	2.1.	1500	2.2.	4000	2.3.
3. Décision présidentielle, études monocentriques ET multicentriques[§]								
3.1 Décision initiale	500	3.1.0	800	3.1.1	1000	3.1.2	2000	3.1.3
3.2 Amendements, grande charge de travail	400	3.2.0.	500	3.2.1.	600	3.2.2	1500	3.2.3.
3.3 Amendements, petite charge de travail	200	3.3.0.	250	3.3.1.	300	3.3.2.	500	3.3.3.
4. Etudes multicentriques[§]								
4.1 CE directrice, procédure ordinaire	1300	4.1.0.	2000	4.1.1.	4000	4.1.2.	7000	4.1.3.
4.2 CE directrice, procédure simplifiée	1000	4.2.0.	1500	4.2.1.	2000	4.2.2.	4500	4.2.3.
5. Travaux de master/bachelor	200-500	5.0						
6. Examens de documents, travaux spéciaux		6.0.	200.-/heure					

[§] Étude multicentrique : Projet de recherche réalisé sur la base d'un protocole unique dans plusieurs centres de recherche en Suisse relevant de la compétence de plusieurs commissions d'éthique.

[¶] Les émoluments sont indiqués en francs suisses (CHF).